

L'an deux mil vingt-et-un, le huit septembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Usse, d'instinct convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de Vanzy (initialement prévu à la salle Jean XXIII de Frangy) après convocation légale et sous la présidence de M. Jean-Yves MÂCHARD,

Présents :

Délégués titulaires

Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI

Procuration : /

Délégués suppléants :

- **Avec voix :** Monsieur Rémi PONCET

Délégués Excusés : Monsieur Patrice PRIMAULT, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Emmanuel GEORGES, Madame Marie-Christine GLANDUT

Délégués Absents : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Roland NEYROUD, Monsieur Michel PASSETEMPS

Était également présentes : Fanny SEYVE, chargée de projet, en intérim sur les fonctions de direction.

M. Le Président, après avoir procédé à l'appel, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30. L'assemblée compte à l'ouverture de la réunion 8 votants (en application de la circulaire de la Préfecture de Haute-Savoie du 09 juin 2021 portant sur l'assouplissement des règles de quorum).

0- Approbation du procès-verbal du compte-rendu du Comité Syndical précédent

L'assemblée est appelée à se prononcer pour l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion du comité syndical.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 03 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

0-Sujet d'actualité : l'entretien des boisements de berges

CF document de séance et lien du site internet du Syndicat pour plus de renseignements :

<https://www.rivieres-usses.com/gerer-nos-milieux/entretien-des-berges/>

DEL 2021-09-01 Décision Modificatrice Budgétaire n°2

Le Président rappelle le vote du budget primitif du Syndicat pour l'exercice 2021, lors de la séance du Comité Syndical du 08 avril 2021.

A mi-année, lors du bilan de suivi d'activité réalisé entre la Direction, les Techniciens et la Comptable, il s'avère que la section de fonctionnement a été surévaluée alors que la section d'investissement elle, a été sous-évaluée.

Il convient donc de virer entre section de fonctionnement et d'investissement un montant de 200 000.00€

Le Président expose qu'il est nécessaire de réaliser une décision modificative comme suit :

Pour la section d'investissement : + 200 000.00€

Pour la section de fonctionnement : - 200 000.00€

Pour rappel, l'équilibre du budget 2021 avant et après ces écritures d'ordre.

BUDGET PIMITIF	DEPENSES	RECETTES
- SECTION DE FONCTIONNEMENT :	2 248 701,34 €	2 248 701,34 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :	261 858,08 €	261 858,08 €

DM 2	DEPENSES	RECETTES
- SECTION DE FONCTIONNEMENT :	2 048 701,34 €	2 048 701,34 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :	461 858,08 €	461 858,08 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DEL 2021-09-02 Subvention d'animation du site Natura 2000 les Usse – année 2022

Le Président expose les faits suivants :

Pour poursuivre les actions engagées depuis 2016 pour l'animation du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 les Usse, le Syndicat doit répondre à l'appel à candidature « 7.63 N. Animation des DOCOB ».

5 – Synthèse montant prévisionnel du projet

Dépenses	Montant HT en €	Montant réel supporté en € (à compléter uniquement si vous ne récupérez pas la TVA, ou si vous la récupérez partiellement)
Prestations de service		1 110
Dépenses de rémunération pour 70 j		14 333, 71
Frais de déplacement (5% des dépenses de rémunération)		716
Coûts indirects (15% des dépenses de rémunération)		2 150
TOTAL PROJET		18 309, 71 €

Informations complémentaires :

Prestations de service : LPO AuRa à 3 demi-journées pour une école du site N2000, sur le thème de la vie des amphibiens (2 séances en salle et une séance dans la nature).

Dépenses de rémunération : Prévisionnel de 490 heures soit 70 jours d'animation du DOCOB réalisées en interne par la chargée de projet Natura 2000 (sensibilisation et communication, intégration des enjeux de conservation aux documents d'urbanisme, suivi et restauration des HIC et EIC, etc.). Les 10j restants seront pris en charge par la deuxième subvention relative à Natura 2000 et qui concerne la révision du DOCOB

Frais de déplacement et coûts indirects : forfaitaire

Afin de poursuivre les opérations engagées, il est proposé de solliciter auprès de l'Union Européenne, de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention d'un montant de 18 309, 71€ TTC au titre de l'Animation du DOCOB, à un taux de 100% d'aides publiques.

Ce programme d'actions et son montant seront intégrés dans la programmation des activités et le budget global du syndicat pour l'année 2022.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DEL 2021-09-03 Désignation du représentant au COPIL N2000 du Massif du Vuache

Les sites Natura 2000 du Massif du Vuache et des Usse sont adjacents. De plus, le futur APPB des Usse couvrira une partie du site Natura 2000 du Massif du Vuache. Pour assurer une cohérence et un partage des informations entre sites Natura 2000, le COPIL du site Natura 2000 du Massif du Vuache a accepté l'entrée du Syndicat de Rivières comme collectivité membre, en date du 29 juin 2021. Le Syndicat doit donc désigner en son sein, un représentant élu ainsi que son suppléant.

Le Président du SMECRU demande qui est candidat.

Aucun membre présent ne se porte candidat. Il est décidé de questionner les membres du comité syndical par mail.

La délibération est ajournée.

DEL 2021-09-04 Approbation du règlement intérieur du Comité Syndical

Le Président indique que l'adoption d'un règlement intérieur du Comité Syndical est obligatoire, en vertu de l'article L2121-8 du CGCT, et ce dans les 6 mois suivant l'installation du nouveau comité.

De ce fait, il est proposé de valider les termes du règlement intérieur du Comité Syndical, et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.

Il rappelle que le Syndicat n'a pas pu tenir les délais réglementaires en raison d'un mouvement de personnel important, en période budgétaire. La priorité a été donnée au budget.

Ledit règlement est annexé à la délibération et présenté en séance.

La délibération est approuvée à **l'unanimité**.

DEL 2021-09-05 Volonté signature d'un Contrat de Milieu

Afin d'assurer la continuité des actions menées dans le cadre du Contrat de Rivières des Usse, le Syndicat a la possibilité de bénéficier d'un Contrat de Milieu avec l'Agence de l'eau.

Tenant compte du bilan du Contrat de Rivières, les futures actions à inscrire dans ce Contrat de Milieu feront réponse au futur programme de mesures du SDAGE 2022-2027. Ce contrat permettra de répondre aux enjeux du territoire, à savoir :

- Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource,
- Restaurer les bons fonctionnements des milieux aquatiques et des cours d'eau :
- Rétablir une qualité des eaux suffisante ;
- Poursuivre la mise en place d'une gestion de l'eau collective, concertée et responsable.

Ce Contrat de Milieu couvrirait le bassin versant des Usse, ainsi que les ruisseaux orphelins du Rhône.

L'Agence de l'eau a indiqué au Syndicat que le Contrat de Milieu aura une durée de trois à six ans (en deux phases distinctes de trois ans), et il y figurera des actions prioritaires visant à restaurer et à préserver la ressource en eau, les milieux aquatiques des Usse. Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau, programmation phare et à forts enjeux sur le territoire, sera pleinement intégré dans le Contrat de Milieu.

Cet engagement permettrait à l'Agence de poursuivre le financement des actions, à des taux variables selon les thématiques allant de 30% à 70%, et de bénéficier de financements bonifiés au-delà de ces taux pour des projets prioritaires. Le Contrat de Milieu sera alors un outil financier au bénéfice de la compétence GEMAPI. Cet engagement enfin, continuera à soutenir une partie des postes des agents du Syndicat de Rivières.

Le Président sollicite l'assemblée pour confirmer l'engagement de la collectivité dans cette démarche.

La délibération est approuvée à **l'unanimité**.

Informations :

- Avancement du projet Interreg Stop aux Invasives – volet financier
- Préparation de la journée de découverte du bassin versant des Usse, le 11 septembre 2021, pour les élus du Comité Syndical
- Lancement du dispositif des Classes d'eau
- Diffusion du Papyr'Usse n°9, le magazine du Syndicat
- CTENS du Plateau des Bornes : entrée de Cruseilles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h15.

Fait à Bassy, le 09 septembre 2021

Le Président du Syndicat de Rivières les Usse
Jean-Yves Mâchard